

5. Agrégation de mathématiques des Jeunes Filles

Modification des programmes (3^e question) et possibilité pour les jeunes filles de se présenter à l'agrégation des sciences mathématiques des lycées de garçons (4^e question).

Mlle Detchebarne lit le Rapport suivant :

Dans le *Bulletin* n° 18, une enquête a été ouverte sur la nécessité de modifier les programmes de l'agrégation de mathématiques des jeunes filles. Actuellement, dans tous les lycées de Paris, dans la plupart des lycées de province, on prépare au baccalauréat ; il y a deux classes de Spéciales, l'une à Paris, l'autre à Grenoble. Il paraît désirable que les professeurs aient une culture suffisante pour préparer leurs élèves au moins au baccalauréat.

Jusqu'à présent elle ne l'était pas. Je signale seulement cette double lacune : aucune question de descriptive ou de mécanique ne figurait au programme de l'agrégation jusqu'en 1920. L'Administration semble s'être un peu émue de cet état de choses, puisqu'au programme de cette année figurent, pour la première fois, quelques questions de descriptive (1^{re} partie du baccalauréat), mais seulement à l'oral ; pas d'épure bien entendu ; de mécanique il n'est pas question.

On pourrait encore formuler bien d'autres critiques. De l'ignorance de théories générales, tant en algèbre qu'en géométrie, résulte dans la recherche des problèmes des tâtonnements, des difficultés qu'un peu plus de savoir aplaniraient facilement.

Je n'ai reçu que trois réponses à cette enquête. Les deux premières, de Mme Baudeuf et de Mlle Chaumont, concluent simplement à la suppression de l'Agrégation particulière aux jeunes filles, et réclament pour les jeunes filles, non le droit, mais l'obligation de se présenter à l'Agrégation des lycées de garçons. Les raisons données sont simples et se réduisent à ce que pour donner le même enseignement il est nécessaire d'avoir la même préparation.

Au contraire, Mlle Cartan pense qu'il faut se borner à élever le niveau de l'agrégation des jeunes filles. Elle ne voit l'utilité d'une agrégation unique que si les programmes des Lycées de garçons et de jeunes filles deviennent identiques. Sans que sa réponse soit tout à fait précise à ce sujet, je crois qu'elle ne juge pas opportun pour les Lycées de jeunes filles de copier un enseignement que l'on veut remanier, sans savoir ce que donnera ce remaniement.

Dans ces conditions, il paraît difficile de conclure sans avoir entendu M. Grévy présenter la 4^e question inscrite à l'ordre du jour : Possibilité pour les jeunes filles de se présenter à l'agrégation des Lycées de garçons. Notons seulement que si l'on se range à l'avis d'une agrégation unique, il n'y a pas lieu de chercher à obtenir des modifications du programme de l'agrégation des jeunes filles qui subsisterait temporairement, car ceci ne ferait probablement que retarder la solution définitive de la question.

M. Weber tient à faire observer immédiatement que l'unification des deux enseignements semble être universellement demandée au Congrès actuel de la Fédération.

Mme Mossé appuie cette unification : elle signale les difficultés résultant — au Lycée de jeunes filles de Lille, par exemple — de la coexistence de deux programmes différents et de la présence dans une même classe de jeunes filles préparant des examens très différents. Comme il est impossible de résister au courant qui porte les jeunes filles à se présenter au baccalauréat, ce sont les programmes des lycées de garçons qui seuls doivent être maintenus, ce qui conduit, l'enseignement à donner étant le même, à n'envisager qu'une même agrégation commune aux jeunes filles et aux jeunes gens.

M. Grévy remarque que les observations de Mme Mossé font un peu dévier la question, qui, à son avis, doit être posée de la manière suivante :

1^o est-il possible de demander aux jeunes filles l'effort nécessaire par la préparation à l'agrégation des lycées de garçons ?

2^o est-il désirable que les jeunes filles se présentent à cette agrégation ? sa réponse, sur ces deux points, étant « non ».

M. Grévy signale tout d'abord l'écart actuel entre les deux concours, trop grand pour qu'on puisse imposer aux jeunes filles le surcroît de travail qu'entraînerait pour elles une agrégation commune, et, sur la remarque de Mlle Detchebarne que Mlle Chaumont, reçue l'an dernier à l'agrégation des lycées de garçons, déclarait n'avoir aucunement trouvé excessif le travail exigé par cette préparation, il ajoute que ce n'est qu'exceptionnellement que les jeunes filles affrontent ce concours avec une préparation équivalente à celle des candidats habituels.

Puis M. Grévy rappelle que l'agrégation des lycées de garçons comporte un vaste programme en raison de l'extrême variété des enseignements que les agrégés peuvent avoir à donner ultérieurement, depuis les classes de lettres jusqu'aux classes de Mathématiques Spéciales et aux chaires des Facultés, alors que les jeunes filles n'auront pas en général à préparer au delà du baccalauréat. Il n'est donc pas nécessaire d'astreindre les jeunes filles à passer la même agrégation que les jeunes gens. Il suffit que les programmes de leur agrégation soient remaniés de manière à leur permettre de dominer toutes les parties de la préparation mathématique au baccalauréat, et que celles qui le veulent et le pourront soient autorisés à se présenter à l'agrégation des lycées de garçons.

Après une discussion générale à laquelle participent aussi Mmes Mossé et Vimeux, Milles Cartan, de Curel, Joly et Picot, MM. Commanay, Gros, Albert Lévy, l'Assemblée émet le vœu :

que les Agrégées de l'Enseignement secondaire féminin aient une culture mathématique leur permettant de dominer tous les enseignements qu'elles sont appelées à donner ;

que le Concours de l'Agrégation de Mathématiques des lycées de garçons soit ouvert dans les mêmes conditions aux jeunes filles et aux jeunes gens.